



# Union Fédérale des Consommateurs - Que Choisir

Union régionale Ile de France

siège : 54 avenue de l'Ouest - 75014 PARIS

✉ : 22 rue de l'Orme au Charron 77340 PONTAULT-COMBAULT

[contact@ufcquechoisir-iledefrance.org](mailto:contact@ufcquechoisir-iledefrance.org)

[www.ufcquechoisir-iledefrance.org](http://www.ufcquechoisir-iledefrance.org)

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE (18/9/16)

### **Déjà 30285 inscrits franciliens pour une énergie moins chère ensemble : Soyons encore plus pour payer moins !**

En cette rentrée, l'Union régionale UFC-Que Choisir Île de France se félicite de la forte mobilisation des consommateurs de la Région autour de sa campagne « Énergie moins chère ensemble ». 30285 franciliens se sont déjà inscrits sur [choisiresemble.fr](http://choisiresemble.fr) (plus de 200 000 au niveau national) pour faire baisser leur facture de gaz et/ou d'électricité. Alors qu'est attendue une facture rétroactive pour l'électricité, que le tarif réglementé du gaz a de nouveau augmenté en septembre, l'Union régionale appelle les abonnés au gaz naturel et à l'électricité à continuer de se rassembler pour que le pouvoir de marché des consommateurs tire les prix vers le bas.

Conformément à la répartition des consommateurs sur les marchés de l'énergie, les participants sont majoritairement chez les fournisseurs historiques. Fait marquant soulignant la méconnaissance des Français quant à la libéralisation, près de 20% des inscrits ignorent s'ils sont au tarif réglementé ou non.

6 fournisseurs en compétition pour 2 offres lauréates :

Au-delà des consommateurs, cette campagne a suscité l'intérêt des fournisseurs qui ont répondu massivement à l'appel qui leur a été adressé. Pas moins de 6 fournisseurs ont ainsi renvoyé le cahier des charges et participeront, le 22 septembre, si tous les prérequis sont remplis (contrat et parcours réclamations respectant les conditions imposées dans le cahier des charges) à des enchères inversées (le moins disant l'emporte) organisées pour chaque énergie : gaz et électricité.

Rappelons que le prix des offres lauréates sera fixe pendant un an au moins à la différence du tarif réglementé de vente du gaz qui, lui, évolue tous les mois ou de certaines offres du marché libre qui, indexées sur les tarifs réglementés du gaz et/ou de l'électricité, répercutent les évolutions tarifaires de ceux-ci.

De même, soucieuse d'assurer, au-delà du gain en pouvoir d'achat, une sécurité juridique aux souscripteurs, l'offre « énergie moins chère ensemble » comprend un contrat sûr, avec des conditions imposées par l'association aux fournisseurs, ainsi que l'implication de la Fédération UFC-Que Choisir dans le traitement des éventuelles réclamations.

Pour dynamiser la concurrence sur les marchés de l'électricité et du gaz et réduire les factures, l'UFC-Que Choisir invite donc les consommateurs, particulièrement les abonnés au tarif réglementé de gaz et/ou d'électricité, à continuer à s'inscrire jusqu'au 21 septembre sur le site [www.choisiresemble.fr](http://www.choisiresemble.fr)

Les offres lauréates « gaz » et « électricité » seront dévoilées le 22 septembre. A compter du 10 octobre, chaque inscrit recevra une offre personnalisée sur la base de son profil de consommation, offre à laquelle il sera libre de souscrire ou non. Pour couvrir les frais d'organisation, une participation de 10 euros TTC sera demandée aux souscripteurs pour une énergie et 14 euros TTC pour les deux énergies (participation réduite respectivement à 5 et 8 euros TTC pour les adhérents ou abonnés aux publications de l'UFC-Que Choisir, au jour de leur inscription).